



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 23-13

Prenez avis que **le 12 février 2024**, dans la salle des délibérations du conseil, situé au 1 rue Aggée-Pelletier, à Saint-Robert, à compter de **19h30**, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Robert, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire : Ferme JCM
Demandeur : Jean-Christophe Péloquin et Maude Lamothe
Numéro de lot : 4 668 853
Adresse du site concerné : 740 chemin de Saint-Robert
Zone no. : A-311

Cadre réglementaire visé :

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 1026.5.2 du Règlement 421-2022 amendant le Règlement de zonage 356-2011, concernant *les Paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage*.

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure concerne l'élevage de la Ferme JCM, qui souhaite posséder 40 veaux, soit 20 u.a

Le bâtiment d'élevage se trouve à une distance de 38 m du périmètre urbain.

L'enclos d'élevage extérieur se trouve à une distance de 37 m du périmètre urbain.

Ce projet est dérogatoire, puisqu'en fonction des paramètres établis à l'article 1026.5.2, le bâtiment d'élevage et l'enclos d'élevage doivent se trouver à une distance de 159 mètres du périmètre urbain, lorsqu'il y a un élevage de 40 veaux de grains (d'un poids 225 à 500 kg à la fin de l'élevage).

Raison invoquée :

La demande vise donc à autoriser :

1. Que Ferme JCM possède 40 veaux de grains, ayant un poids approximatif allant de 50 kg à l'arrivée et 400 kg à la fin de l'élevage ;
2. Que le bâtiment d'élevage se situe à 38 m du périmètre urbain, soit une distance dérogatoire de 121 mètres ;
3. Que l'enclos d'élevage se situe à une distance de 37 m, soit une distance dérogatoire de 120 mètres.

DONNÉ À SAINT-ROBERT CE 15^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE.

Nathalie Lussier
Directrice générale/greffière-trésorière